



Procès Verbal Conseil de Communauté Du 17 décembre 2012

Membres présents : 19

Mmes Trindade (Cazals des Bayles), Verdier (Manses), Quillien (Mirepoix), De Bruyne (Régat), Roméra (Troye d'Ariège),

Mrs Mascarenc (Aigues Vives), Sourrouille (Belloc), Bertignac (Camon), Delmas (Lagarde), Barrou (Léran), Boulbes (Le Peyrat), Lefrançois (Limbrassac), Rougé (Mirepoix), Cibiel (Mirepoix), Pirlot (Montbel), Michau (Moulin Neuf), Cazaud (St Julien de Gras Capou), Lazerges (St Quentin la Tour), Soula (Tourtrol),

Procurations : M. Carballido (Dun) à M. Michau (Moulin-Neuf)

Votes : 20

Absents excusés : Mme Lopez (Malegoude), Basset (Belloc), Mrs Sanchez (Roumengoux), Labadie (Ste Foi), Douterluigne (Pradettes)

Etaient également présents :

M. Barbe (Maire d'Esclagne),
Mme Alliey (DGS) et M. Authié (Animateur Développement).

Le lundi 17 décembre 2012 à 20 heures 30, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Michau.

Approbation compte rendu

Le procès verbal de la séance du 25 septembre 2012 est approuvé à l'unanimité.

Pour : 20

1. Délégation pour la gestion des régies

Comme le permet l'article 5211-10 du CGCT, afin de faciliter le fonctionnement des services et d'être plus réactif, le Conseil donne une délégation au Président pour la création et gestion des régies.

Pour : 20

2. Découpage du lot 9 de la ZA de l'Arbre Blanc et prix de cession

Le Conseil décide de redécouper le lot n°9 de la Zone d'Activités de l'Arbre Blanc. Ce lot de 20 960 m² sera scindé en 3 lots dont un de 9 500 m² appelé à accueillir la Sté Chausson Matériaux.

Sur la base de l'étude technique et l'évaluation des travaux à engager pour viabiliser les 3 nouveaux lots, les prix de cession sont arrêtés à 22, 08 € pour le nouveau lot 9 de 9509m² et 17, 90 € le m² pour les deux autres lots en contre bas.

Les délégués autorisent la modification du permis d'aménager de la zone qui doit recueillir l'avis des co-lotis et obtenir l'accord de la majorité qualifiée représentant 2/3 des lots et 3/4 des surfaces.

Pour : 20

3. Demande de subventions pour le chantier d'insertion

Le Conseil décide de renouveler la demande de conventionnement et de financement pour le chantier d'insertion auprès du Conseil Général de l'Ariège pour l'année 2013. L'aide sollicitée dans le cadre du PDI et du FSE sera exceptionnellement majorée de 20% pour cette année à venir, soit un montant de 128 100 €.

Pour : 20

4. Participation au poste de chargé(e) de mission « circuits courts »

Les délégués appelés à se prononcer sur le cofinancement d'un poste de charge de mission « circuits courts alimentaires », à créer au niveau du Pays des Pyrénées Cathares, décident que la Communauté de Communes participera à hauteur maximum de 12 000 € par an pour un contrat de 2 ans.

Cette somme maximum correspond à un poste à mi temps au cas où les fonds européens LEADER ne pourraient être obtenus et que les autres intercommunalités du Pays des Pyrénées Cathares ne s'engageraient pas dans la démarche.

Pour : 20

5. Mise en œuvre des paiements des titres par internet

Les élus communautaires décident la mise en œuvre du dispositif TIPI (Titres Payables Par Internet) pour faciliter les paiements des titres de recettes par les usagers via une plate-forme de paiement sécurisée de la DGFIP.

Pour : 20

6. Chèques cadeaux pour les agents intercommunaux

Le Conseil décide, à l'occasion des fêtes de Noël 2012, d'octroyer aux agents intercommunaux un chèque-cadeau d'un montant de 100 € par salarié pour les personnes ayant été employées sur l'année complète et proratisé pour les agents recrutés en cours d'année et en poste au 31 décembre 2012.

Pour : 20

7. Transport à la demande

L'assemblée décide de mettre en œuvre, à titre expérimental, une desserte vers les centres hospitaliers (CHIVA et CHPO) selon les modalités suivantes :

- Transport vers le CHIVA tous les jeudis après midi
- Transport vers le CHPO un mardi après midi sur deux
- Tarif de 4 € l'Aller Retour

Les circuits desserviront strictement les seuls centres hospitaliers en vue de visiter des proches hospitalisés.

Le Conseil précise également les modalités du TAD vers Lavelanet et Mirepoix

- vers Lavelanet le vendredi matin le circuit est réservé aux habitants des communes Sud soit : Aigues-Vives, Lérans, Pradettes, Régat, Le Peyrat, Montbel et Esclagne.

- le circuit desservant Mirepoix reste destiné aux habitants des autres communes de l'intercommunalité.

Pour : 20

8. Navette pour la station des Monts d'Olmes

Le Conseil décide de remettre en place pour la saison 2012-2013 une navette permettant l'accès à la Station des Monts d'Olmes en partenariat avec le ski club de Mirepoix.

Le tarif pour cette navette est fixé à 10 € l'Aller-Retour. L'encaissement sera étudié via une régie confiée à un responsable du ski club.

Pour : 20

9. Participation au fonctionnement de l'Office de Tourisme

Le Conseil décide d'abonder de 2 800 € la participation 2012 au fonctionnement de l'Office de Tourisme du Pays de Mirepoix afin de compenser l'augmentation de la masse salariale et autorise la signature d'un avenant à la convention d'objectifs 2012-2014.

Pour : 20

10. OCUR tranche 2

10.1- Plan de financement OCUR tranche 2

L'assemblée valide le plan de financement réajusté de la tranche 2 de l'Opération Commerciale Urbaine et Rurale (OCUR). Les réajustements apportés concernant les nouveaux critères d'intervention de l'Etat, les aides notifiées par le Conseil Général et le Conseil Régional, permettront l'instruction du dossier par le FISAC.

Le Conseil sollicite pour le projet de signalétique urbaine une subvention auprès du Conseil Régional de Midi-Pyrénées.

Pour : 20

10.2- Aides aux projets privés des commerçants

Le Conseil de Communauté approuve les dossiers déposés dans le cadre de l'OCUR et validés par le comité de pilotage du 6 avril 2012. Il décide que ces aides puissent être engagées et versées dans les conditions prévues au règlement de l'opération.

| Enseignes | Montant des travaux prévisionnels | Montant des travaux éligibles | Avis des co-financeurs et montant attribué par les co-financeurs | | | Total de l'aide attribuée sur le projet |
|--------------------------------|-----------------------------------|-------------------------------|--|--------------|---------------|---|
| | | | FISAC | Région | CCPM | |
| TRANCHE 2 | | | 11,25% | 7,50% | 11,25% | |
| Institut les secrets de Mylène | 15 027,96 € | 15 027,96 € | 1 690,65 € | 1 127,10 € | 1 690,65 € | 4 508,39 € |
| La Cardamone | 13 318,00 € | 13 318,00 € | 1 498,28 € | 998,85 € | 1 498,28 € | 3 995,40 € |
| Logis de Mirepoix | 36 246,00 € | 30 000,00 € | 3 375,00 € | 2 250,00 € | 3 375,00 € | 9 000,00 € |
| La bonne adresse | 3 916,91 € | 3 916,91 € | 440,65 € | 293,77 € | 440,65 € | 1 175,07 € |
| Le Pêché Mignon | 13 962,26 € | 13 962,26 € | 1 570,75 € | 1 047,17 € | 1 570,75 € | 4 188,68 € |
| Agence Andrieu | 14 483,46 € | 14 483,46 € | 1 629,39 € | 1 086,26 € | 1 629,39 € | 4 345,04 € |
| | | | 10 204,72 € | | | |

Pour : 20

11. Exonérations de la TEOM 2013

Conformément aux dispositions de l'article 1521-III.1 du code général des impôts, qui permettent aux organes délibérants de déterminer annuellement les cas où les locaux à usage industriel et les locaux commerciaux peuvent être exonérés de TEOM et à la délibération en date du 30 juin 1997 concernant l'exonération des entreprises assujetties à la redevance spéciale, le Conseil se prononce sur les exonérations suivantes pour l'année 2013 :

| | | |
|--|-------------------|--------------|
| - COPAMI | Groupe Arterris | Mirepoix |
| - Association pour l'enfance en danger | IME | Léran |
| - Camping | Le Roc del Rey | Belloc |
| - Camping | La Pibola | Camon |
| - Camping | La Besse | Camon |
| - Camping | La Régate | Léran |
| - Camping | Le Fort | Montbel |
| - Camping | La Serre | Aigues Vives |
| - Village de vacances | JOIA - M. De Cock | Montbel |
| - Karting | SCI La Plano | Aigues-Vives |

Pour : 20

12. Intégrations des nouvelles communes dans les zonages de TEOM

Alors que l'arrêté d'extension de périmètre de la Communauté de Communes au 1er janvier 2013, pour l'intégration des communes de La Bastide sur l'Hers et La Bastide de Bousignac (l'arrêté concernant la commune d'Esclagne a déjà été pris) est en cours d'élaboration en Préfecture, le Conseil de Communauté est appelé à se prononcer sur l'intégration des 3 nouvelles communes dans le zonage de TEOM.

L'assemblée décide que sur ces trois communes le taux plein, correspondant au régime général de taxation, sera appliqué. Les écarts non desservis pouvant bénéficier d'un taux réduit à 50% seront traités en cours d'année au cas par cas.

Pour : 20

13. Convention de fonds de concours pour les travaux de la cour de l'école Jean Jaurès à Mirepoix

Le Conseil décide l'octroi d'un fonds de concours à la Commune de Mirepoix pour la rénovation de la cour de l'école de Jean Jaurès qui est partagée avec les services intercommunaux ALAE et ALSH.

Le montant de cette participation est arrêté à 48 545, 61 € et fera l'objet d'un conventionnement entre les parties.

Pour : 20

14. Durée d'amortissement des fonds de concours 2012

Au vu de la nature des travaux et du montant de la participation intercommunale, l'assemblée délibérante décide d'amortir les deux fonds de concours votés en 2012 (ALAE de St Quentin la Tour et ALAE-ALSH de Mirepoix) sur une durée de 10 ans.

Pour : 20

15. Règlement de formation et fermeture de poste suite à l'avis du Comité Technique

Le Conseil de Communauté approuve le règlement de formation après avis favorable à l'unanimité donné par le Comité Technique.

Il décide, également suite à l'avis favorable du Comité Technique, la fermeture des postes occupés précédemment par des agents nommés sur un nouveau grade. Les fermetures concernent les poste suivants :

- ♦ Adjoint d'animation 2eme classe à 20 h
- ♦ Animateur principal 2eme classe
- ♦ Adjoint technique 1ere classe
- ♦ Assistant de conservation principal 2eme classe

Pour : 20

16. Remboursement des frais de déplacement pour formation CNFPT

Le Conseil communautaire décide de participer aux déplacements des agents pour les actions de formation en complément du CNFPT vu les nouvelles conditions de remboursement des frais mise en place par cet organisme. Car malgré le relèvement de la cotisation employeur à 1% (0,90% en 2012), le CNFPT ne couvrira pas certains déplacements. Afin de permettre aux agents d'accéder à la formation, la Communauté de Communes complètera les remboursements pour les formations obligatoires et les formations exigées par les services, sur la base du forfait kilométrique d'un véhicule de 5CV soit à ce jour 0,25 € du km.

Le Conseil demande également à M. le Président de la Communauté de Communes de saisir le Président du CNFPT pour l'alerter sur l'inégalité que les dispositions créent entre les petites et grandes collectivités, accentuée très fortement dans le milieu rural très mal desservi par les transports en commun.

Pour : 20

17. Modification de la convention d'accès à la déchetterie

L'assemblée décide de modifier les conditions d'accès à la déchetterie pour l'accueil des inertes. Les dépôts de gravats seront dorénavant effectués en benne sur le quai et limités à une tonne par dépôt. En proximité, la gravière Bétons Granulats Occitants (anciennement Aribaud) à Mirepoix et la décharge gérée par la Société Ariège Déchets à Régat pourront accueillir les gros volumes.

M. le Président est autorisé à signer la convention d'accès à la déchetterie modifiée et à intégrer dans le règlement la limitation des déchets inertes et gravats pouvant être accueillis sur le site.

Pour : 20

18. Décision modificative au budget général

Le Conseil vote les décisions modificatives suivantes :

Sur le budget principal

| Imputation | Chapitre | Objet | Dépenses | | | Recettes | | |
|------------|----------|---|---------------|-------------|---------------|---------------|-------------|---------------|
| | | | Crédits votés | Proposition | Total Crédits | Crédits votés | Proposition | Total Crédits |
| 6811 | 042 | Amortissement étude atelier de transformation Dun | 119 200,00 € | 3 500,00 € | 122 700,00 € | | | |
| 28031 | 040 | Amortissement étude atelier de transformation Dun | | | | 119 200,00 € | 3 500,00 € | 122 700,00 € |
| 2313 | 041 | Intégration des études MSP au c/ 2313 op 28 | 0,00 € | 1 750,00 € | 1 750,00 € | | | |
| 2031 | 041 | Intégration des études MSP au c/ 2313 | | | | 0,00 € | 1 750,00 € | 1 750,00 € |
| 7398 | 014 | Reversement TEOM CC Chalabrais | 241 800,00 € | 900,00 € | 242 700,00 € | | | |
| 62878 | 011 | Virement de crédits | 135 700,00 € | -900,00 € | 134 800,00 € | | | |
| | 023 | Virement entre section | | -3 500,00 € | | | | |
| | 021 | Virement entre section | | | | | -3 500,00 € | |

Pour : 20

19. Autorisation de dépenses en attente du vote du budget 2013

Afin de pouvoir réaliser les dépenses d'investissement relatives aux opérations en cours ou celles projetées sur le budget 2013, le Conseil autorise, dans l'attente du vote du budget 2013, à engager et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2012, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, comme les dispositions légales le permettent.

Pour : 20

20. Questions diverses

Selon les dispositions de l'article L 5211-10 du CGCT,

M. le Président informe le Conseil de Communauté des décisions prises par délégation.

| Objet | Référence de la décision |
|---|--------------------------|
| Contrat de prestation de services signées avec la Société Bioverre pour les collectes d'encombrants et des conteneurs verre et papier | N° 30/08 |
| Contrat d'assurance pour le risque statutaire signé avec la Société SOFCAP PRO BTP | N° 30/08 |

| Marché de travaux pour l'aménagement du Camping de Léran signé avec les entreprises : | | | | | N° 30/08 | |
|--|--------------------------|-------------|-----------------------------------|---------------------|----------|--|
| | | | Prévisions HT avec options | TTC | | |
| Lot 1 | VRD | Rescanières | 125 880,00 € | 150 552,48 € | | |
| Lot 2 | Maçonnerie | POB | 38 073,84 € | 45 536,31 € | | |
| Lot 3 | Ossature et bardage bois | Weingartner | 35 187,35 € | 42 084,07 € | | |
| Lot 4 | Plâtrerie isolation | Vidal | 6 098,00 € | 7 293,21 € | | |
| Lot 5 | Menuiserie ext | Coffra TP | 10 150,80 € | 12 140,36 € | | |
| Lot 6 | Menuiserie bois | Rumeau | 5 736,71 € | 6 861,11 € | | |
| Lot 7 | Carrelage | Ferrand | 10 174,80 € | 12 169,06 € | | |
| Lot 8 | Peinture | Spidéco | 3 470,30 € | 4 150,48 € | | |
| Lot 9 | Electricité chauffage | Entréna | 20 453,00 € | 24 461,79 € | | |
| Lot 10 | Plomberie sanitaires | Bertrand | 40 140,00 € | 48 007,44 € | | |
| | | | 295 364,80 € | 353 256,30 € | | |
| Acquisition mobilier pour la bibliothèque de Léran Sté DEMCO pour 13 072, 17 € TTC | | | | | N° 30/08 | |
| Approvisionnement sacs jaunes pour le tri sélectif auprès de la Sté SOPAVE pour 8 018, 32 € TTC | | | | | N° 30/08 | |
| Mâts de signalisation et pose à Léran et Camon, Sté Lacroix Signalisation pour 9 856,19 € TTC | | | | | N° 30/08 | |

Fin de séance à 22h 10

